

MOBILITÉ

Pour des villes et territoires respirables, quelle place pour le vélo ?

Auteur associé | Opinions | Publié le 10/06/2020

Dans cette tribune, Guy Bergé, président d'Atmo France, Catherine Hervieu, présidente d'Atmo Bourgogne-Franche-Comté et vice-présidente du Club des villes et territoires cyclables (CVTC), et Pierre Serne, président du CVTC, évoquent l'enjeu actuel de développer l'usage de vélo pour répondre à la fois à des enjeux de santé publique, de lutte contre la pollution de l'air et contre le changement climatique.



Pendant la période de confinement, les Associations agréées de surveillance de la qualité de l'air (AASQA) ont observé une amélioration notable de la qualité de l'air en France en lien direct avec la baisse des déplacements routiers. La période de déconfinement s'accompagne d'une reprise du trafic routier et de ses effets néfastes sur la qualité de l'air qui joue aussi un rôle aggravant dans cette pandémie. Se posent alors des nouveaux défis à relever : comment se déplacer en respectant les mesures de distanciation physique ? Comment tirer parti de l'expérience des dernières semaines pour changer nos modes de déplacement en zone urbaine, d'autant que les études montrent que les automobilistes sont aussi les plus exposés à la pollution de l'air ?

Pour y répondre, chacune dans son domaine de compétences, Atmo France, qui fédère les AASQA, et le Club des villes et territoires cyclables (CVTC) souhaitent promouvoir, auprès des élu·e·s, des technicien·ne·s et de tou·te·s les citoyen·ne·s, les co-bénéfices des mobilités actives, lorsqu'elles peuvent être pratiquées, à la fois en termes de santé et d'amélioration de la qualité de l'air. En effet, la relation positive entre mobilités actives et qualité de l'air est telle qu'il est important de favoriser et développer l'usage du vélo en France.

Un enjeu climatique, de santé publique et de qualité de l'air

Le vélo ne pollue pas ! Chaque année, la pollution de l'air provoque 48 000 décès prématurés en France. Un cycliste participe à la préservation de la qualité de l'air mais aussi aux diminutions des vitesses et à la pollution sonore et des émissions de CO₂. Il participe aussi à un cadre de vie plus apaisé.

Le vélo est bon pour la santé ! Il offre la possibilité d'avoir une activité physique régulière et lutte ainsi contre la sédentarité et ses effets néfastes sur la santé. Il expose moins les cyclistes à la pollution atmosphérique que les automobilistes (qui souffrent 2 à 3 fois plus des effets de la pollution dans un habitacle de voiture). En ces temps

de crise sanitaire liée à l'épidémie de COVID-19, le vélo réduit le risque de contamination à travers la distanciation physique qu'il entraîne.

Le vélo est un mode de transport efficace ! Pour des trajets inférieurs à 6 kilomètres, le vélo est plus rapide que la voiture. Une piste cyclable permet, sur une même largeur, le passage d'un flux 3 fois supérieur par rapport à une voie dédiée à l'automobile (5000 vélos par heure contre 1400 voitures).

Poursuivons la dynamique en faveur du vélo

Ces dernières semaines, les aménagements cyclables de transition se sont multipliés. Si ces aménagements sont temporaires, leur pérennisation est à étudier. Nos territoires urbains, périurbains et ruraux peuvent accueillir davantage d'itinéraires et d'aménagements cyclables sécurisés pour participer à faire du vélo un moyen de transport à part entière !